



# Foire aux questions pour l'évaluation de l'enseignement optionnel en EPS

publié le 16/05/2021 - mis à jour le 06/02/2026

## Descriptif :

Les questions et les réponses pour l'évaluation de l'enseignement optionnel.

## Sommaire :

- Choix des thèmes par année d'enseignement
- Poids de l'oral dans l'évaluation en terminale
- Qui peut être jury de l'oral ?
- La prestation orale peut-elle être collective ?

### ● Choix des thèmes par année d'enseignement

- **Seconde** : au moins un thème choisi par les enseignants
- **Première** : au moins un thème choisi par les enseignants différent de celui de seconde
- **Terminale** : oral sur une thématique choisie par l'élève

### ● Poids de l'oral dans l'évaluation en terminale

Le texte affiche une répartition du temps de travail à hauteur de 1/3 des enseignements sur les thématiques. Chaque équipe (après avoir défini les critères et modalités de l'oral) détermine le nombre de points accordés à la prestation orale en regard de cette répartition.

### ● Qui peut être jury de l'oral ?

Le texte stipule que le jury est constitué de deux enseignants dont celui qui conduit l'enseignement en terminale. Mais souvent deux collègues interviennent (un par APSA). En conséquence si un seul collègue enseigne en terminale, le binôme peut être un enseignant d'EPS ou un autre enseignant. Si deux collègues interviennent en terminale, ils constituent le jury

### ● La prestation orale peut-elle être collective ?

Non la prestation doit être individuelle

Le tiers temps consacré aux apprentissages théoriques se déroule-t-il essentiellement en salle ?

Il appartient aux équipes de définir les contenus (pratiques, théoriques ...) que les élèves doivent maîtriser, puis de définir les modalités d'apprentissage les plus appropriées, en salle ou en pratique. Ce n'est pas le lieu d'enseignement qui dicte le type de contenus à apprendre.

